

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 29 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 910 ) :

Mme RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire M. ABELIN  
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD  
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD  
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS  
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE ( 0 ) : 0

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

**RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU**

**OBJET : Gymnase de la Marronnerie – Travaux d'extension de la salle de gymnastique :**

- Adoption de l'avant-projet définitif
- Autorisation à signer les marchés de travaux

*La commune de Châtellerault a décidé, dans le cadre du projet d'aménagement des bords de Vienne, la déconstruction de la salle de gymnastique de la Gornière, équipement vieillissant ne garantissant plus des conditions d'accueil confortables aux utilisateurs scolaires et associatifs.*

*Afin de compenser la disparition de cet équipement, il est décidé de procéder à une extension de la salle de gymnastique de la Marronnerie. L'ensemble des équipements spécialisés de gymnastique seront désormais localisés sur un même site facilitant ainsi le déroulement de cette activité.*

*Ces travaux consistent en :*

- la restructuration des vestiaires / douches / sanitaires.
- la restructuration du bureau mis à disposition du club utilisateur.
- la création d'une salle de gymnastique supplémentaire
- la création de locaux de stockage
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- le traitement énergétique de l'équipement (renforcement isolation etc.).

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 15 décembre 2016**

**n° 24**

**page 2/2**

*L'Avant-Projet-Définitif (APD) présenté le 9 décembre 2016 prévoit une décomposition du marché de travaux en 13 lots :*

Lot 1 Désamiantage	Lot 8 Ouvrages plaques de plâtre
Lot 2 VRD	Lot 9 Menuiserie bois
Lot 3 Gros œuvre	Lot 10 Carrelage
Lot 4 Charpente métallique	Lot 11 Peinture
Lot 5 Etanchéité bacs acier	Lot 12 Electricité courants forts et faibles
Lot 6 Bardage	Lot 13 Chauffage plomberie
Lot 7 Menuiserie extérieure aluminium et serrurerie	

*Le coût global des travaux est estimé à 1 018 160,00 € H.T. soit 1 221 792,00 € T.T.C. (T.V.A. 20%) en phase APD.*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

**VU** l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**CONSIDERANT** qu'il convient à ce stade du projet de se prononcer sur l'avant-projet définitif et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux à venir,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avant-projet définitif présenté en comité de pilotage réuni en séance le 9 décembre 2016 pour un montant prévisionnel de travaux de 1 018 160,00 € H.T. soit 1 221 792,00 € T.T.C. (T.V.A. 20%),

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les marchés de travaux, au vu de l'estimation mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 19/12/2016